

des réfugiés et des autres questions humanitaires, et des policiers. Par exemple, nous nous sommes engagés à affecter 45 membres de la Gendarmerie royale du Canada aux forces civiles de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie. Nous croyons que les pays qui mettent ainsi des experts civils à la disposition de l'ONU devraient être indemnisés de leurs frais supplémentaires.

### **Édification de la paix**

Alors que la notion de «maintien de la paix» est devenue un principe central de l'action et de la philosophie des Nations Unies, celles d'«imposition de la paix» et d'«édification de la paix» sont moins familières. Nous, Canadiens, croyons cependant qu'elles prendront une importance croissante à l'avenir, si la communauté internationale est vraiment déterminée à mettre fin aux conflits et à développer la démocratie.

De ces deux notions, celle d'«imposition» est la plus controversée. Les événements récents ont montré que l'usage de la force pouvait être une option nécessaire, et nous recommandons d'examiner attentivement les vues du Secrétaire général à cet égard. Nous insistons, pour notre part, sur le droit des pays membres de participer aux décisions qui touchent leurs ressortissants.

Nous croyons aussi qu'il faut d'urgence effectuer d'autres travaux pour déterminer dans quelles circonstances les activités d'imposition de la paix devraient être entreprises, et leurs limites le cas échéant.

L'«édification de la paix», en revanche, a déjà été entreprise, notamment dans le cadre des activités multidimensionnelles de l'ONU au Cambodge et au Salvador. Il s'agit d'opérations longues, difficiles et coûteuses.

Il est essentiel d'édifier une paix durable, malgré les obstacles, non seulement pour la stabilité et les possibilités qu'elle apporte aux principaux intéressés, mais parce qu'à long terme, elle est moins difficile, moins perturbatrice et probablement moins coûteuse que la poursuite des hostilités. Le Canada, actif à la fois au Salvador et au Cambodge, est tout à fait disposé à aider l'ONU à développer et à définir son approche future de l'édification de la paix.

### **Financement**

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et la promptitude des opérations de maintien de la paix, et notamment à constituer un fonds de démarrage de 50 millions de dollars pour le maintien de la paix; nous souscrivons aussi aux autres proposi-

tions inscrites dans son rapport.

Il faut que tous les États membres payent leur cotisation intégralement et sans retard. En mai dernier, en présence du Secrétaire général, notre Premier ministre, M. Mulroney, a fait observer publiquement que l'argent était la mesure la plus manifeste de la volonté politique. Il ajoutait : «Le Secrétaire général de l'ONU, le titulaire de l'une des charges les plus importantes au monde, ne devrait pas être traité en mendiant des temps modernes, forcé de faire la tournée des riches capitales pour implorer les décisionnaires de payer leur dû. Il doit avoir toute liberté de se consacrer entièrement à la gestion de l'ONU et à la résolution des problèmes mondiaux, au lieu de quêter au nom de la paix et de la sécurité.»

Le financement «à la carte» érodera à long terme la base financière de l'ONU et affaiblira l'engagement des États membres envers les diverses activités de l'Organisation. Le Canada s'oppose à la décision qu'a prise récemment le Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la Force de protection des Nations Unies, Yougoslavie (FORPRONU) sans qu'il en coûte rien à l'ONU, les frais de l'opération étant supportés par les pays participants. Il s'agit d'un précédent fâcheux, contraire au principe de la responsabilité collective.

Nous avons aussi de sérieuses réserves à faire à propos de certaines missions prolongées, comme à Chypre, où des Canadiens et d'autres servent depuis 28 ans. Une génération entière de Chypriotes a grandi depuis, considérant comme normale la présence des troupes de maintien de la paix. Nous ne pouvons pas permettre que les parties à quelque conflit que ce soit institutionnalisent la présence permanente des forces de maintien de la paix et que cette présence devienne ainsi un simple aspect du *statu quo*. C'est inadmissible. Les parties en cause doivent assumer leurs responsabilités directement et collaborer avec le Secrétaire général pour trouver une solution sans retard.

### **Coopération avec les organisations régionales**

Nous sommes intéressés par la suggestion du Secrétaire général d'accroître la coopération avec les organisations régionales pour des fonctions comme la diplomatie préventive et comme le maintien, l'établissement et l'édification de la paix. J'ai encouragé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à mettre au point certains de ces mécanismes, et le Canada continue à oeuvrer dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) pour le rétablissement

de la démocratie en Haïti.

Il ne fait aucun doute que les efforts régionaux de diplomatie préventive et d'établissement de la paix doivent être encouragés, et j'espère que l'évolution future de ces institutions leur permettra d'effectuer des opérations de maintien de la paix dans certaines circonstances, mais ce sont les Nations Unies qui détiennent le pouvoir ultime. L'expansion du champ des organismes de maintien et d'établissement de la paix pourrait avoir pour effet de réduire le fardeau disproportionné que certains pays, dont le Canada, ont assumé volontairement dans le passé. Il faudra toutefois élargir la participation des États membres à l'avenir.

### **Désarmement**

Les États membres ont aussi la responsabilité directe de réduire le nombre et la diversité des armes disponibles pour les conflits. L'an dernier, nous avons contribué fortement à accroître la transparence des transferts d'armements et à lutter contre l'accumulation excessive des armes conventionnelles, en constituant le registre des armes de l'ONU. Cette année, nous pouvons prendre deux mesures encore plus importantes. La présente Assemblée générale entreprendra les travaux préparatoires à la reconduction du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, laquelle est prévue pour 1995. La reconduction indéfinie est la seule option.

La France et la Russie ont déclaré des moratoires sur leurs essais nucléaires; les autres puissances nucléaires, soit les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, n'ont aucune raison de ne pas les imiter. Tous les États qui possèdent des armes nucléaires devraient observer un moratoire immédiat et se donner la volonté politique et la force morale de négocier un traité d'interdiction complète.

Nous constatons certains progrès. Après de nombreuses années de négociations difficiles, la Conférence du désarmement a débouché sur une Convention sur les armes chimiques qui, lorsqu'elle sera appliquée, interdira pour toujours toutes les armes de ce genre. J'exhorte tous les États membres à se joindre au Canada pour signer cette Convention dès qu'elle sera ouverte à Paris l'an prochain.

Il est de nombreuses autres questions de fond dont j'aurais aimé discuter de façon plus détaillée devant l'Assemblée générale aujourd'hui, comme la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro. Dans une vibrante exhortation à l'action, le Premier ministre du Canada préconise l'acceptation des